

Francophonie albertaine et inclusion des nouveaux arrivants: post mortem à un débat sur un changement de nom

Paulin Mulatris

Published online: 17 April 2009
© Springer Science + Business Media B.V. 2009

Abstract On October 13th, 2006, a controversial item appeared on the agenda of the Annual General Meeting of ACFA : a name change for this organization, the official representative of Francophones in Alberta. Discussions prior to the vote revealed the substantial problems the organization is facing in creating a sense of community among Francophones in the province.

Résumé Le 13 octobre 2006, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne française de l'Alberta (ACFA) figurait un item controversé : le vote sur un possible changement de nom de cet organisme porte-parole des Francophones de l'Alberta. Les prémisses des arguments qui ont structuré le débat précédant ce vote ont mis à jour des écueils qui jalonnent le chemin de la construction communautaire en Alberta francophone.

Keywords Francophone · Inclusion · African · Immigrants · Alberta · Newcomers

Mots clés Francophones · inclusion · immigrants · africains · Alberta · nouveaux arrivants

Introduction

En 2006, l'Assemblée générale (AG) de l'Association canadienne française de l'Alberta (ACFA) portait à l'ordre du jour de ses discussions un débat sur un changement d'appellation de cet organisme porte-parole des francophones albertains. La nouvelle dénomination proposée, «Association canadienne francophone de l'Alberta», se voulait plus inclusive par rapport à la diversité culturelle des communautés se réclamant toutes de la francophonie mais pas nécessairement de

P. Mulatris (✉)
University of Alberta, Campus Saint Jean, Edmonton, Canada
e-mail: paulin.mulatris@ualberta.ca

souche canadienne-française. Le 13 octobre 2006, à l'issue d'un débat à l'Assemblée générale, le résultat du vote sur la proposition consacrait une division entre ceux que l'on pouvait considérer comme les «pro» et les «anti» changement:

«Sur les 185 membres qui votaient, 91 ont voté oui, tandis que 92 ont voté non (deux ont été rejetés). Il aurait fallu que les deux tiers des membres votent pour le changement, soit 123 personnes, pour qu'ait lieu le changement proposé [...]»(Fortier 2006b)

Le propos de cet article post-mortem est de revenir sur les arguments de base qui ont structuré ces discussions et d'en interroger les prémisses qui, de manière générale, se réfèrent à la problématique de l'inclusion des immigrants francophones en Alberta.

Afin d'atteindre cet objectif, j'ai retenu et analysé un corpus de douze textes qui me paraissaient avoir soit une portée politique réelle, soit un aspect sociographique pertinent. Ce choix méthodologique se justifie par le fait que le journal *Le Franco* a servi de forum d'échanges pendant la période de sensibilisation aux enjeux soulevés par ce débat. Plusieurs des arguments développés y ont été repris sous la forme de lettre ouverte ou de courrier aux lecteurs. La plupart de ces textes, quelques fois encadrés par un éditorial, contiennent des indices des enjeux politiques et sociaux expérimentés par la francophonie albertaine. L'analyse de ces documents a été complétée par des éléments tirés de ma participation à différents forums de discussion organisés autour de la question.

Ainsi, après quelques brefs rappels sur le contexte particulier de cette francophonie albertaine, je présenterai quelques éléments théoriques permettant de discuter les arguments échangés pendant ces débats. Ces éléments théoriques servent de base pour développer des considérations d'ordre critique touchant le sens même de cette discussion sur le changement d'appellation.

Contexte sociodémographique

La composition démographique de la francophonie albertaine a beaucoup changé depuis 2000. L'immigration internationale et la migration interprovinciale pallient progressivement au déficit démographique révélé par le recensement de 2001. Selon les données de ce recensement, la communauté francophone albertaine affichait un des indices de continuité linguistique les plus bas à l'échelle du Canada, soit 0,33. Ceci signifiait qu'une personne sur trois ayant indiqué le français comme langue maternelle ne le parlait pas à la maison. Aussi, en comparaison avec les autres communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), la minorité francophone albertaine était en voie de vieillissement. Elle affichait un indice de fécondité de 0,63 alors que son indice de vieillissement était de 0,96. Pourtant, globalement et en dépit de ces quelques indices négatifs, la population de langue française avait connu une hausse de 2,1% par rapport à 1996. Les raisons essentielles de cette croissance étaient à chercher du côté de la migration interprovinciale et de l'immigration internationale. Cette vitalité communautaire retrouvée à travers l'immigration signifiait, comme partout ailleurs pour les communautés francophones en situation minoritaire, que la natalité ne pouvait plus, à elle seule, assurer la

Tableau 1 Alberta : Statut d'immigrant d'après le recensement de la population en 2006

Statut	Nombre	Pourcentage
Non-immigrants	2 702 225	83%
Immigrants	527 030	16%
Résidents non permanents	27 100	1%
Total	3 256 355	100%

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit n° 97-557-XCB2006021 au catalogue de Statistique Canada

croissance démographique. Beaucoup d'espoir devait être placé dans l'immigration (Langlois & Gilbert 2008, p. 69; Magassa 2008, p. 115).

En effet, la proportion d'immigrants francophones établis en Alberta a augmenté de 6% entre 1996 et 2001. Un Albertain francophone sur dix était un immigrant. Cette même tendance a été confirmée par le recensement de 2006. La proportion d'immigrants francophones a augmenté de plus de 100% entre 2001 et 2006. Des 527 030 immigrants reçus entre 2001 et 2006 en Alberta, 28 525 se sont déclarés francophones, ce qui représente une proportion de 5,4% du nombre total d'immigrants reçus au cours de la même période (Tableau 1, 2, 3).

Ce qui est particulièrement nouveau pour l'Alberta, c'est le fait que cette croissance de l'immigration entraîne une modification du visage linguistique de la minorité francophone albertaine car les pays sources de l'immigration francophone ont cessé d'être les mêmes (Jedwab 2002, p. 31). En 2001, la minorité visible constituait 5,6% de la population francophone albertaine, soit une augmentation de plus de 18% par rapport à 1996. Et, bien que les analyses de la composante francophone en termes de proportion de la minorité visible ne soient pas encore totalement disponibles pour le dernier recensement, on ne peut cependant douter des apports démographiques de cette catégorie d'immigrants qui participent énormément

Tableau 2 Principaux pays d'origine des immigrants francophones entre 2001 et 2006

Pays d'origine	Nombre
République démocratique du Congo	320
France	205
Rwanda	175
Algérie	155
Maroc	105
Burundi	85
Guinée	75
Cameroun	45
Côte d'Ivoire	45
Tchad	30

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit n° 97-557-XCB2006007 au catalogue de Statistique Canada.

Tableau 3 Immigration et connaissance linguistique

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Anglais	6 935	5 707	6 431	7 524	8 529	7 305	7 743	9 320	10 878	12 354
Français	71	117	80	110	116	85	99	155	176	273
Anglais et français	216	201	244	291	360	330	399	688	798	876
Ni l'un ni l'autre	5 610	5 163	5 334	6 438	7 403	7 047	7 596	6 310	7 552	7 214
Alberta	12 832	11 188	12 089	14 363	16 408	14 767	15 837	16 473	19 404	20 717

à la revitalisation de la francophonie albertaine. Près de 24% des nouveaux arrivants francophones installés en Alberta, depuis 1996 sont d'origine africaine (Franco-voyageur 2008). Les indices de ces apports démographiques peuvent être décelés dans les changements que subit la population scolaire francophone albertaine. Le nombre d'enfants issus de l'immigration africaine¹ a sensiblement augmenté dans les écoles francophones des grands centres urbains albertains : Notre-Dame (+ 5-10%) ; Père-Lacombe (+ 35%); École Publique du Nord (+ 90%); Maurice-Lavallée (+ 20%) ; Gabrielle-Roy (+ 55-60%); Desrochers (+ 32%), Saint-Christophe (+ 15%) au cours de la seule année scolaire 2006-2007.

Ces changements démographiques ainsi que tous les enjeux entraînés par l'arrivée des nouvelles populations francophones d'origine non européenne ont motivé la démarche pour un changement d'appellation de l'organisme porte-parole des francophones albertains. Pour les auteurs de la proposition, les termes «canadien-français» devenaient trop exclusifs et ne renvoient qu'aux seuls francophones d'ascendance française alors que la réalité démographique francophone devenait de plus en plus diversifiée.

Inclusion identitaire, langue et équité

L'objet de ce débat et les arguments échangés par différents intervenants dépassent les considérations relevant des aspects matériels de l'intégration sociale. Ils portent plutôt sur un enjeu symbolique (Gallant 2008) qui touche les attitudes des membres de la communauté d'accueil face à l'immigration et à l'inclusion identitaire/communautaire. J'emprunte à Gallant (2008, p. 43) sa définition de l'inclusion identitaire comme «la possibilité [pour un immigrant] d'être considéré comme membre du groupe [de la communauté] à part entière». En ce sens, l'inclusion identitaire facilite l'inclusion communautaire, c'est-à-dire la pleine participation de l'immigrant à la vie communautaire de la société d'accueil. Par rapport à cet objectif d'inclusion communautaire, la racialisation de l'espace langagier francophone et la visée identitaire des communautés francophones en situation minoritaire semblent être les obstacles majeurs auxquels l'entreprise de construction communautaire fait face. Ces deux obstacles résultent bien souvent en un troisième qui est le manque d'équité dans les démarches d'intégration des immigrants francophones.

¹ Eux-mêmes immigrants ou issus des parents immigrants.

Langue et construction identitaire

Par racialisation de l'espace langagier francophone, j'entends le fait que pour plusieurs membres de la communauté d'accueil francophone, le français est perçu comme un parler occidental, c'est-à-dire une langue des populations d'ascendance française (Gueye 2005, p. 87). Ce rapport racialisé à la langue française débouche sur une vision ethnique et une identité communautaire exclusives que, par exemple, Gallant (2008, p. 45) relève dans son enquête auprès des Acadiens et des Fransaskois:

«[...] lorsqu'on leur demande plus précisément s'ils trouvent que les immigrants installés dans leur environnement immédiat devraient pouvoir se dire Acadiens ou Fransaskois, les attitudes se ferment un peu».

Plusieurs facteurs expliquent cette approche racialisante de la langue française. Dans le cas de l'Acadie, Gallant (2008) explique cette fermeture par le fait que la généalogie est la voie de transmission de l'identité acadienne. Mais même lorsque les minorités francophones se désignent par des termes évoquant leur territoire – ce qui est le cas des Franco-Albertains – la perception ethnique de la langue française demeure encore une barrière qui inscrit une altérité au cœur de ces communautés. Les éléments historiques viennent renforcer cette perception. En effet, la langue française trace la ligne de démarcation (et d'exclusion) sur fond de laquelle les politiques assimilationnistes anglophones ont historiquement été pratiquées. Et toutes les victoires francophones (droits linguistiques, écoles...) s'articulent autour de la revendication linguistique qui est, dans ce cas précis, le filon de l'identité franco-albertaine.

Aussi, l'appareil conceptuel public – je fais référence à la distinction *allophone*-francophone véhiculée par les institutions gouvernementales canadiennes – destiné à catégoriser les participants à l'espace public francophone contribue à développer cette vision racialisée et *ex-clusive* du rapport à la langue française (Quell 2002, p. 9). Ce que P. Dalley (2008, p.59) définit comme une hiérarchisation des personnes sur une base linguistique, correspond en fait à ce rapport racialisé à la langue française. Les propos tenus par une direction scolaire et rapportée par Dalley (2008, p. 57) en témoignent:

«J'embaucherai pas un Africain avec un gros gros accent, pas plus que j'embaucherais quelqu'un de Bouctouche. Les enfants les comprennent pas [Sic]».

Dans la plupart des cas, cette vision pose problème pour les immigrants «francophones» africains qui eux aussi, pour des raisons historiques, revendiquent le français comme un héritage faisant partie de leur identité (Gueye 2005, p. 77). Le positionnement politique par rapport à la langue française est une réalité nouvelle pour la plupart de ceux-ci. Leur contexte d'origine ne les a pas préparés aux enjeux de la francophonie en situation minoritaire. Langue de la colonisation, le français a toujours été, pour la plupart de ces immigrants africains, la langue de l'élite et du pouvoir. L'arrivée au Canada impose une démarche d'apprentissage de l'histoire, des revendications en matière des droits et du partage des ressources publiques. Cet apprentissage est, en un sens, nécessaire si l'immigrant veut développer un sens

d'appartenance à la communauté d'accueil, mais il exige des efforts de redéfinition des identités francophones minoritaires. Cette exigence a été bel et bien anticipée par le projet *Dialogue* qui, dès 1999, avait relevé la nécessité d'une réflexion identitaire comme préalable à toute démarche pour l'inclusion des immigrants dans les communautés minoritaires francophones (FCFA 2001). Dans le contexte franco-albertain, cet appel à une réflexion identitaire n'est pas quelque chose de nouveau. Il a été longtemps associé à une pression externe venant des Québécois et, par conséquent, remis en question:

«[...] Nous sommes relativement très critiques devant leurs interventions, surtout s'ils veulent mener le débat sur notre identité ou la direction que devrait prendre notre avenir» (McMahon 2009)

La résurgence de cette nécessité de la réflexion identitaire à travers le débat sur l'inclusion identitaire révèle le fait qu'il s'agit d'un travail indispensable aux communautés francophones en situation minoritaire concernées qui sont appelées à comprendre finalement, comme le suggère W. Denis (2008, p. 49), que:

«Accueillir et accepter l'autre, c'est accepter que l'autre va nous changer autant que nous allons le changer. C'est accepter que notre identité et notre définition de nous-mêmes sont toujours en devenir et ne sont pas prédéterminés».

Un tel constat traduit un aspect projectif de l'identité dans sa double dimension ontologique (référence aux valeurs, aux croyances, aux traditions) et aussi instrumentale (ajustement aux conditions concrètes de vie) (Tap 1999, p. 33; Camilleri 1996). Il s'agit, pour les francophones en situation minoritaire, de savoir se reconstruire et s'adapter à un environnement démographique et socioculturel nouveau. L'objectif d'une telle démarche est de parvenir à une définition qui met l'accent sur la pluralité et la diversité interne de ces communautés (Gallant 2008, p. 45). Cette démarche symbolique de redéfinition de soi donne sens à la proposition du changement d'appellation à laquelle l'ACFA – comme il en a d'ailleurs été le cas pour l'Association canadienne ontarienne devenue Association des communautés francophones de l'Ontario (ACFO) en 2003 – a fait face. D'un point de vue phénoménologique, cette proposition de changement d'appellation trouve son fondement dans la conception du langage comme prise de position par rapport à ce qui nous entoure. Nommer, c'est développer un état d'esprit (affects ou autre) à l'égard de la chose désignée (Sartre 1948, p. 29-30). En ce sens, changer d'appellation, c'est modifier la manière de percevoir et donc, d'organiser, notre environnement de vie.

Équité et responsabilité

Dans la mesure où il est reconnu que l'arrivée des immigrants francophones favorise le développement de la population francophone (Langlois & Gilbert 2008, p. 69; Violette 2008, p. 85) et qu'en conséquence, des politiques d'attrait sont développées pour les amener vers ces communautés francophones, l'effort de redéfinition de soi relève d'une attitude de responsabilité et d'équité. Je m'inspire ainsi de W. Kymlicka (2003, p. 76) selon qui, en vue de favoriser l'intégration sociale des immigrants, les communautés d'accueil sont invitées à mener «un examen constant et systématique

de (leurs) institutions communes afin de (s') assurer que les règles, les structures et les symboles qui les caractérisent ne portent pas préjudice», dans le cas présent, aux immigrants francophones. Ne pas procéder à cet examen critique équivaut, à mon avis, à exercer une sorte de violence symbolique consistant à légitimer certaines significations par la dissimulation du fait qu'elles reposent sur des rapports de forces qui, dans le cas qui nous concerne, sont défavorables aux immigrants francophones africains (Bourdieu and Passeron 1970). Dans plusieurs cas – notamment ceux ayant trait au partage des ressources et du pouvoir – des disparités sont constatées en Ontario (Madibbo 2006) ou en Colombie-Britannique. M. Magassa (2008, p. 115) l'évoque:

«[...] En Colombie-Britannique, le concept de communauté francophone est aussi en passe d'être remis en question par certaines communautés ethnoculturelles francophones qui se plaignent de ne pas être équitablement représentées dans les structures organisationnelles et décisionnelles francophones.»

À mon avis, la difficulté à ce niveau provient du fait que la notion d'inclusion est très souvent envisagée en termes d'acte de générosité, de faveur ou de concession faite par la communauté d'accueil à l'endroit des nouveaux arrivants «francophones». Pourtant, la logique qui donne sens aux revendications francophones est d'un ordre différent, celui du droit. Déjà au niveau culturel McMahon (2009) a tendance à reconnaître l'existence d'un tel déséquilibre:

«Toute la question des droits humains enchâssés dans la Charte des Droits et libertés, Charte qui a tellement rendu service à nos communautés avec l'article 23 sur les écoles francophones, contient aussi une vision nouvelle de tout citoyen canadien avec plein droit à son héritage ethnoculturel. On vous a accepté [sic] comme citoyen canadien avec votre bagage chilien ou congolais ou libanais, il faut donc qu'on reconnaisse les mêmes droits à votre musique chilienne ou congolaise qu'à notre musique traditionnelle. Cela est nouveau et, comme toute nouveauté, crée de la résistance.»

Dans les faits, les commentaires de P. Dalley sur un conflit professionnel opposant les immigrants francophones à la communauté d'accueil francophone de Calgary témoignent de cette confusion entre les pratiques dictées par une logique de l'équité et celles répondant à une logique de la charité. En effet, en négligeant de mentionner le critère de compétence et le respect des procédures administratives légales dans l'embauche de certains immigrants francophones qu'elle mentionne à mots couverts, Dalley légitime à son insu des pratiques discriminatoires reposant sur une logique de charité et opposée à la logique du droit supposée pourtant régir les rapports sociaux au Canada. Effectivement, les termes rapportés (que je souligne) par Dalley (2008, p. 58), ne trompent pas:

«[...] l'ACFA de Calgary a dû remercier certains de ses employés lorsqu'elle s'est trouvée en difficulté financière. Afin de combler à nouveau les postes laissés vacants, elle a fait une demande auprès du gouvernement dans le cadre de son programme d'embauche des personnes immigrantes. Une personne immigrante a donc *remplacé* une personne originaire de l'Alberta *dans un*

marché d'emploi très maigre. Une personne rencontrée à Edmonton a eu le commentaire suivant : 'Ils vont toutes [sic] prendre *notre place*'.»

Initiatives politiques et débat communautaire au sein de l'ACFA

Initiatives politiques

On peut penser que les tendances démographiques présentées ci-dessus ainsi que les enjeux symboliques soulevés ont été bien notés et anticipés par les instances dirigeantes de la francophone albertaine. Plusieurs initiatives visant l'inclusion des immigrants francophones dans les communautés minoritaires francophones étaient déjà développées à l'échelle du Canada². Au niveau provincial francophone, quelques actions de l'ACFA allaient consolider structurellement cette mission, notamment la création d'un Sous-comité directeur³ qui avait comme mission de développer, au niveau provincial, des stratégies visant l'attrait, l'accueil et l'intégration des immigrants francophones (Gouvernement du Canada 2003, p. 2). En 2005, ce Sous-comité directeur sera converti en Comité stratégique pour l'immigration. Plus concrètement, depuis octobre 2003, en vue de répondre à différents défis soulevés par cette modification de la composition démographique de la francophonie albertaine, deux Centres d'accueil et d'établissement ont été créés pour desservir les régions d'Edmonton et de Calgary. Ces centres sont venus renforcer quelques autres organismes existant déjà sur le terrain : l'Association Multiculturelle Francophone (AMFA) depuis 1989, l'Alliance Jeunesse Famille de l'Alberta Society (AJFAS) depuis 1999 et, quelques années plus tard, l'Association francophone de Brooks (2004).

Mais de tous ces efforts entrepris par différents leaders communautaires, l'initiative pour le changement du nom de l'ACFA, l'organisme porte-parole des francophones albertains, était une des plus audacieuses parce que, d'abord, ce changement touchait un organisme dont le bagage culturel et symbolique – charrié depuis sa création – fait partie de l'identité franco-albertaine (Aunger 1999). McMahan (2009) le reconnaît :

«Nos institutions francophones, par contre, soulignent l'élément «autochtone» de notre culture et identité; bien sûr d'origine européenne mais profondément retravaillé en fonction de son insertion en sol canadien».

Ensuite, parce qu'une telle initiative faisait courageusement suite à l'ensemble des dispositions nationales visant à ouvrir davantage les espaces communautaires francophones. Ainsi, l'objectif de cette idée initialement lancée par le Bureau des présidents⁴ le 7 mai 2005 était de faciliter un rapprochement entre la communauté

² Le projet Dialogue organisé par la Fédération des Communautés Francophones et Acadienne (FCFA), au cours de sa tournée pancanadienne, a révélé l'importance de l'immigration pour les communautés francophones en situation minoritaire; Le Comité directeur regroupant le CIC, les représentants de certains ministères fédéraux et provinciaux, les représentants des communautés.

³ Subdivision provinciale du Comité-Directeur.

⁴ Équivalent du Conseil d'Administration dans l'ancienne structure de l'ACFA.

d'accueil et celle des nouveaux arrivants francophones par l'adoption d'un nom qui ne ferait plus référence à la dénomination «canadiens-français», ethnocentrique pour certains. Déjà à son Assemblée annuelle tenue le 14 octobre 2005, l'ACFA s'était résignée à reporter ce débat en espérant qu'une campagne de sensibilisation plus longue réussirait à mieux informer ses membres et à susciter plus de compréhension quant au sens de cette démarche. Mais cette période de sensibilisation allait déjà révéler un caractère quasi schizophrène de la communauté francophone albertaine (d'accueil et immigrante/d'arrivants) et, ce faisant, soulever des questions conceptuelles de fond.

Débat communautaire

Le déroulement de cette discussion communautaire a révélé quatre registres de discours portant principalement sur l'identité franco-albertaine, la portée même de la notion d'inclusion, le sens de la démarche entreprise et la question d'attitudes. Nous ne reprenons ici que les propos assez représentatifs de ces discours:

1. L'identité franco-albertaine.

-A. Nogue (2005):

«Peu importe les justifications que l'on peut invoquer pour le maintien du nom Canadien français ou de l'adjectif canadienne-française, il n'en demeure pas moins que la grande majorité des Francophones qui ne sont pas de descendance «canadienne-française» perçoivent que ces termes sont exclusifs».

-Jean Johnson (2006):

«L'ACFA ne peut pas demander à des gens qui ne s'identifient pas comme Canadiens français de changer leur propre identité»

-J. Cadieux (2005):

«Aussi, pourquoi veut-on enlever l'identité canadienne de notre nom? Notre association reconnaît les sacrifices et les épreuves passés qui nous ont amenés là où nous sommes. C'est à partir de cette vigueur qui nous a été transmise en héritage que nous pouvons maintenant nous ouvrir vers les autres et nous ériger, à nouveau, forts, confiants, comme bâtisseurs de l'Alberta et du Canada. Si nous reconnaissons à ce point les sacrifices de nos ancêtres, pourquoi vouloir détruire ce qu'ils ont construit? Est-ce que ce n'est pas une façon de les mettre de côté?».

-C. Dallaire (Alary 2006a):

«Je ne peux pas croire que c'est un petit nombre de gens qui vont décider que je ne suis plus Canadienne-française».

-M. Lahodey (Alary 2006a):

«On veut changer de nom pour quelques petits groupes de personnes qui vont devenir, un jour, des Canadiens ... Quelle poule a pondu cet œuf-là du changement de nom?»

2. L'inclusion communautaire ou assimilation?

-A. Nogue (2005):

«[À propos du changement d'appellation] Le message aux nouveaux arrivants en est un d'accueil, d'inclusivité et d'invitation à la collaboration dans un projet de construction communautaire.»

-J. Cadieux (2006):

«Il y a un vieux dicton qui dit : 'Qui prend mari, prend pays'. Ici, on doit dire : 'Prends pays, prends ce qu'il t'offre comme il te l'offre.' Nous les Canadiens-Français de l'Ouest, nous sommes toujours trop généreux en cédant à celui-ci et à celui-là.»

3. Le sens de la démarche : équité ou charité?

-A. Nogue (2005):

«Elle représente une concession mineure pour la communauté dite «de souche» tandis qu'elle ouvre la porte à un potentiel extraordinaire.»

-Un intervenant au débat (2006)⁵:

«Est-ce qu'on ne vous a pas accueillis...»

4. Les attitudes.

-L. Lemieux (Alary 2006c):

«Si on fait juste changer de nom et qu'on ne change pas d'attitude, je ne pense pas que cela va nous mener là où on veut aller.»

- Alary (2006c):

«Si plusieurs ont avancé qu'un changement de nom aurait été un premier pas vers une société franco-albertaine plus accueillante, ces mêmes personnes, favorables au changement de nom, devront travailler avec ceux qui étaient contre, mettre l'épaulé à la roue, afin de contribuer à ce changement d'attitude tant souhaité. Il est utopique de penser que seul le changement du nom de l'ACFA aurait amené le changement d'attitude souhaité. Certes, cela aurait constitué un pas en avant, mais rien ne dit que ce pas ne peut être franchi avec le nom actuel.»

⁵ Propos d'un participant à l'assemblée générale de l'ACFA (13 oct. 2006). Ces propos veulent insinuer que la démarche pour un changement d'appellation de l'ACFA est un pas de trop.

L'ACFA: quels changements?

Les quatre types de discours dont nous n'avons repris que quelques extraits donnent des indications sur le caractère déstructurant de ce débat et sur les enjeux sociaux qui le sous-tendent. Pour les partisans du discours identitaire (1), accepter ce changement symbolique équivalait à céder une part de soi en se soumettant à une pression externe exercée, non plus par les Québécois (McMahon 2009), mais par les communautés des nouveaux arrivants. Un sentiment d'insécurité culturelle, au sens où l'évoque Kymlicka (2003, p. 88), est ainsi perceptible chez ce groupe de Franco-Albertains qui ne cachent pas la difficulté sinon l'impossibilité, pour eux, à accorder leur identité canadienne-française avec l'exigence d'adopter une appellation ethniquement neutre et, en principe, plus inclusive pour les nouveaux arrivants. Comme on peut le constater, un tel positionnement pose problème par rapport au caractère constructif de tout projet identitaire (Denis 2008) et illustre une contradiction que vivent la plupart de communautés minoritaires francophones. Dans bien des cas, celles-ci ne sont pas en mesure de pratiquer pour les sous-minorités francophones africaines les attitudes d'ouverture qu'elles ont, en tant que minorités, toujours exigées de la majorité anglophone.

Cette contradiction interne a tendance à se traduire sous la forme d'un paradoxe entre la logique identitaire et la logique statistique sur laquelle reposent les politiques de revitalisation des communautés francophones en situation minoritaire. En effet, l'exacerbation de la logique identitaire pousserait à développer une logique statistique consistant à rechercher le nombre pour peser sur la balance politique. Quelques cas l'illustrent, notamment celui d'un étudiant en éducation à qui, au sujet de l'embauche de nouveaux arrivants dans l'école francophone, un employé d'un conseil scolaire adressait la remarque suivante: «Pensez-vous sérieusement que nous vous laisserons nos écoles pour lesquelles nos parents ont versé de leur sang?» Ce type d'observation pose problème parce que des politiques particulièrement agressives sont intentionnellement développées en vue de recruter les élèves venant des familles francophones nouvellement arrivées dans la région. Sur un plan beaucoup plus national, cette observation rejoint le sens des courriels anonymes que la plupart des nouveaux arrivants francophones ont reçus au dernier recensement:

«Attention à tous et toutes les francophones du Canada. Envoyez ce courriel à tous ceux et celles que vous connaissez [...]. Dans le prochain recensement (le mardi 16 mai 2006), il est important pour les francophones d'indiquer qu'ils parlent le français seulement. Bien que le fait d'être bilingue soit un atout pour les francophones dans la plupart des situations, celle-ci [sic] les désavantage. Lorsque les gens se disent bilingues lors du recensement, les gouvernements ont tendance à prendre pour acquis que les répondants sont 50% francophones et 50% anglophones. Pour ne pas que les services offerts aux francophones diminuent, n'oubliez pas d'indiquer que vous parlez le français seulement!»

Pour des raisons statistiques et opportunistes, une identité francophone est reconnue aux immigrants alors que celle-ci leur est récusée dans les discours officiels et les pratiques administratives. De telles attitudes débouchent sur une chosification de l'immigrant et n'ont d'autre résultat que de fragiliser la capacité de

réention linguistique dont la communauté d'accueil pourrait faire preuve dans son projet de soutenir la vitalité francophone.

Ce renforcement du discours identitaire conduit au deuxième type de discours (2) qui confond «inclusion communautaire» et «assimilation». De ce point de vue, les règles sont quelque peu prédéfinies. En acceptant de s'intégrer à l'ACFA, le nouvel arrivant n'a d'autre choix que de les accepter telles quelles, ou peut-être encore même, de se considérer comme un Canadien-Français. Un tel discours s'oppose à la démarche d'équité évoquée par (Kymlicka 2003) et justifie le discours de charité (3) qui évacue les considérations juridiques (McMahon 2009) dans la façon dont il répond aux revendications des communautés immigrantes en matière de partage des ressources ou de redéfinition des symboles collectifs. À titre d'exemple, l'une des questions que l'on pourrait se poser est s'il est conséquent de se réjouir de la croissance de la population scolaire francophone du fait de l'immigration francophone africaine tout en se réfugiant derrière des arguments discriminatoires (reposant sur l'accent, l'héritage culturel, etc.) pour refuser d'embaucher des enseignants venant des milieux communautaires des élèves et pouvant donc leur servir de modèles?

Enfin, l'appel au changement d'attitudes (discours 4) résulte des contradictions générées par ces différents discours. Après des discussions aussi longues et révélatrices du malaise communautaire, il était difficile de déterminer la direction à prendre. L'appel au changement d'attitudes était perçu comme une voie moyenne permettant de réconcilier différents points de vue et de remettre ce débat à plus tard. De quelles attitudes s'agissait-il? En référence à la perspective phénoménologique précédemment développée, il faudrait rappeler le caractère trivial d'un tel appel. Une appellation étant déjà en elle-même une attitude vis-à-vis du monde et de ce qui nous entoure, changer de nom aurait permis de reconsidérer les rapports qui rattachent les uns aux autres au sein de cette institution communautaire sensée parler au nom de tous les francophones.

Conclusion

Les discussions générées par le débat sur le changement d'appellation de l'ACFA ont révélé plusieurs écueils. La plupart de ceux-ci sont communs aux communautés francophones en situation minoritaire et entravent les démarches entreprises pour l'inclusion communautaire des nouveaux arrivants francophones. Plusieurs de ces écueils émergent du passé d'oppression vécue par différentes communautés francophones en situation minoritaire. En effet, pour survivre, les membres de ces communautés ont dû développer un sentiment de réserve qui a longtemps traduit une volonté de résister à l'assimilation. Au cours de ce parcours, la langue française a été un aspect central autour duquel la cohésion sociale francophone s'est construite. Elle est le marqueur identitaire fondamental.

Mais en autant qu'elle définit un espace de rencontre de l'autre, en l'occurrence l'immigrant francophone, la langue française facilite la compréhension réciproque et l'établissement des relations sociales (Juteau 1999, p. 34) et peut, à ce titre, être considérée comme un passeur identitaire permettant de sortir des cercles identitaires monolithiques. Faute de souligner ce rôle de passeur identitaire, les communautés

minoritaires francophones d'accueil font face à une vision ethnisante de la langue française qui empêche tout travail de construction communautaire et gêne le processus de revitalisation démographique entraînée par les nouveaux flux migratoires. Ce travail de construction communautaire repose certainement sur l'exigence de l'acceptation des différences, mais ne saurait non plus être envisagé en deçà des limites des droits qui accompagnent toute démarche de reconnaissance de l'autre. Différentes initiatives entreprises ces dernières années (colloque sur l'immigration, enquête sur l'immigration)⁶ expriment cette volonté de répondre à ce climat d'incompréhension créé par ce débat.

Références

- Alary, E. (2006a). AGA de la régionale d'Edmonton : Le changement de nom malgré tout..., *Le Franco*, 31 mars.
- Alary, E. (2006b). Changement de nom : tout est une question d'attitude, *Le Franco*, 7 avril.
- Alary, E. (2006c). Une question d'attitude, *Le Franco*, 26 octobre.
- Aunger, E. (1999). Les communautés francophones de l'Ouest: la survivance d'une minorité dispersée dans J.Y. Thériault (Ed.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 283-304.
- Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement*. Paris: Editions de Minuit.
- Cadieux, J. (2006). AGA de l'ACFA de Rivière-la-Paix : continuer à offrir des activités à la communauté, *Le Franco*, 28 avril.
- Cadieux, J. (2005). Changement de nom, *Le Franco*, 7 octobre.
- Camilleri, C. (1996). *Stratégies identitaires: les voies de la complexification*. Québec, Communication pour le V^e congrès international de l'ARIC.
- Dalley, Ph. (2008). Immigration et travail en milieu minoritaire : le cas de l'Alberta Francophone, *Canadian issues Thèmes canadiens*, Printemps, 55-59.
- Francovoyageur. Répertoire des sites francophones du Canada. Consulté le 18 octobre 2008. <http://francovoyageur.ca/index.cfm>
- Fédération des Communautés Francophones et Acadienne, (2001). *Parlons-nous ! Rapport du groupe de travail Dialogue*.
- Fortier, J. (2006a). Changement de nom. Le débat soulève toujours les passions, *Le Franco*, 26 mai.
- Fortier, J. (2006b). Changement de nom de l'ACFA. Le statu quo l'emporte, *Le Franco*, 20 octobre.
- Gallant, N. (2008). De l'ouverture à l'inclusion: immigration et identité en milieu francophone minoritaire, *Canadian issues Thèmes canadiens*, printemps, 43-45.
- Gouvernement du Canada, (2003). *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones minoritaires*. Ottawa.
- Gueye, A. (2005). Identité, langue et migration au Québec: le qualificatif de francophone à l'épreuve du discours des intellectuels africains, *British Journal of Canadian Studies*, Vol.18 (1), 70-92.
- Jedwab, J. (2002). *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité*. Institut d'études canadiennes de McGill.
- Johnson, J. (2006). Courrier des lecteurs, *Le Franco*, 14-20 avril.
- Juteau, D. (1999). *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal: Les presses de l'Université de Montréal.
- Kymlicka, W. (2003). *La voie canadienne*. Repenser le multiculturalisme, Montréal: Boréal.
- Langlois, A. & Gilbert, A. (2008). La population 'intégrée' à la francophonie torontoise : mesure et géographie, *Canadian issues Thèmes canadiens*, Printemps, 69-75.
- Madibbo, M. (2006). *Minority within a Minority: Black Francophones, Immigrants and the Dynamics of Power and Resistance*. New York: Routledge.

⁶ Je fais référence à deux initiatives importantes: le colloque «Construisons ensemble une francophonie multiculturelle», organisé au Campus Saint-Jean (29 fév.-1^{er} mars 2008); et *L'enquête sur l'immigration francophone* organisée par l'ACFA, en 2008.

- Magassa, M. (2008), Capacité de recrutement et d'accueil des immigrants dans les communautés francophones en situation minoritaire, *Canadian issues Thèmes canadiens*, printemps, 113-117.
- McMahon, F. (2009). Potentiels et défis de l'intégration à partir de la communauté d'accueil dans Mulatris, P. (Ed.). *L'intégration des immigrants francophones dans l'Ouest du Canada*. Actes du colloque, Edmonton.
- Mulatris, P. (2006). L'ACFA, quel type de changement?, *Le Franco*, 27 avril.
- Nogue, A. (2005). Lettre ouverte à Monsieur Jean Johnson, président de l'ACFA, *Le Franco*, 7 octobre.
- Quell, C. (2002). *L'immigration et les langues officielles: obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés*. Canada: Ministre des travaux publics et Services gouvernementaux.
- Sartre, J. P. (1948). *Qu'est-ce que la littérature*. Paris: Gallimard.
- Tap, P. (1999). Construction et affirmation de l'identité individuelle et collective. Colloque Franco-allemand dans Hunout, P. (ed.), *Immigration et identité en France et en Allemagne*, Issue 1, vol.1, Nice : Fondation R. Bosch et de l'Office Franco-allemand., 33-39.
- Violette (2008), Peut-on faire une sociolinguistique de l'immigration francophone? Réflexions autour des liens entre structures d'accueil et aménagement linguistique, *Canadian issues Thèmes canadiens*, printemps, 83-87.
- Wilfrid, D. (2008), De minorité à citoyenneté. Les défis de la diversité dans la communauté fransaskoise, *Canadian issues Thèmes canadiens*, printemps, 47-49.

Paulin Mulatris est professeur adjoint au Campus Saint Jean, à l'Université de l'Alberta. Ses recherches traitent de l'immigration dans le contexte de la francophonie en situation minoritaire.

Paulin Mulatris is an assistant professor at Campus Saint Jean, University of Alberta. His research interests include immigration, ethnicity and inclusion of newcomers in French-speaking minority communities.